



# **Entrer en 6<sup>e</sup> au collège Pompidou année scolaire 2021-2022**

**Collège Pompidou  
20 avenue Château du Loir 92400 COURBEVOIE  
Tél. 01 47 88 38 76**

**<http://www.clg-pompidou-courbevoie.ac-versailles.fr/>**



Le passage en 6<sup>ème</sup> est une étape importante pour chaque enfant mais aussi pour la famille qui doit s'adapter à un nouveau rythme.

La PEEP, notre association de parents d'élèves, a pensé que cette transition pourrait être accompagnée d'un document. Il regroupe des informations pratiques et tente de vous donner un éclairage sur ce que sera la vie de votre enfant au collège. Il vous permettra de mieux appréhender son entrée au collège.

Le passage à un établissement du secondaire implique un réel changement : lieux, rythme, accueil, apprentissage en particulier de l'autonomie, cantine et travail personnel.

Toutes vos interrogations sur ces changements sont légitimes et ce document a pour finalité d'y répondre. Nous sommes également à votre disposition pour vous apporter plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

**Bonne rentrée au collège Pompidou!**

**Nos coordonnées :**

**[peep.pompidou.courbevoie@gmail.com](mailto:peep.pompidou.courbevoie@gmail.com)**



## 1 • Le collège

Le collège ne dépend pas de la mairie de Courbevoie mais du Conseil Départemental des Hauts de Seine.

### L'équipe administrative

- **La principale Mme Bellengier et le principal adjoint M. Houdet.**

Ils sont les interlocuteurs des parents, ils président les conseils de classe, de discipline et d'administration. Ils dirigent et organisent l'équipe pédagogique et le personnel administratif.

- **La Conseillère principale d'éducation (CPE), Mme Delnatte** coordonne l'équipe des surveillants, gère les absences et retards, organise les permanences quand les élèves n'ont pas cours.

- La gestionnaire, **Mme Bonnet**, gère le budget et s'occupe de la vie matérielle du collège (commande de fournitures).

- Les assistants d'éducation assurent la surveillance des élèves pendant les récréations, la cantine, les permanences, les entrées et sorties du collège.

- La documentaliste, **Mme Derai**.

- Le médiateur favorise le dialogue entre les enfants et prévient les conflits,

- L'assistante sociale aide les élèves en difficulté familiale, scolaire ou financière,

- Le médecin scolaire et l'infirmière scolaire (ils ne sont généralement présents que certains jours),

- La Conseillère d'Orientation informe et conseille sur l'orientation post-collège,

- Les agents d'accueil prennent les appels et vous renseigne à l'entrée du collège.



## L'équipe pédagogique

Le collège compte environ 50 professeurs. En 6<sup>ème</sup>, votre enfant aura **9 ou 10 professeurs différents**.

Chaque classe est prise en charge par un **professeur principal** : il assure la coordination entre les différents professeurs de la classe, l'élève, la famille et l'administration. Il propose une appréciation générale sur chaque élève au conseil de classe.

## Les locaux

Le collège comporte une cantine, un centre de documentation et d'information (CDI). Le collège dispose de salles de technologie, de laboratoires pour l'enseignement des SVT (sciences et vie de la terre) et de la Physique-Chimie. Une salle polyvalente sert pour les réunions et les projections de films. Un gymnase se trouve dans l'enceinte du collège.

Des casiers, situés dans la cour, sont attribués à tous les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> demi-pensionnaires, afin de leur permettre de délester leur cartable. Dans tous les cas, ils doivent fournir le cadenas. C'est un confort pour les élèves qui ne peut être maintenu qu'à condition que chacun respecte le casier de l'autre.

## Les aides financières

Il existe des tarifs sociaux pour la restauration scolaire et plusieurs aides financières :

- **Les bourses** : les bourses seront directement versées aux familles. Les dossiers de Bourse sont à demander au gestionnaire.
- **Les aides départementales** sont aussi accordées à des élèves boursiers ou non boursiers selon un barème du Conseil Départemental, en fonction du Quotient familial. Le gestionnaire peut vous renseigner sur ces aides.



- **Les tarifs sociaux** pour la cantine existent, renseignez-vous auprès du gestionnaire.

L'assistante sociale est disponible pour aider les familles. La CPE, la principale et son adjoint sont à l'écoute des parents en cas de difficultés.

**Attention à partir de la 6ème vous bénéficiez d'une réduction d'impôts si vous avez la charge de votre enfant. Pensez à l'indiquer dans le formulaire RICI.**

## **OZE**

OZE est le portail internet sur lequel vous trouverez de nombreuses informations : emploi du temps, notes de votre enfant, professeurs absents, cahier de texte numérique, absence de votre enfant et communication générale de l'établissement à destination des parents et des élèves (dates des réunions).

Chacun des parents et chaque élève a un identifiant et un mot de passe propre qui lui permet de se connecter sur le portail OZE.

**Il est important d'aller régulièrement sur cet espace, qui est l'outil privilégié de communication du collège.** Vous serez informé de la vie de l'établissement (dates de réunion, menus ...) et des résultats de votre enfant. C'est aussi par le biais de OZE que vous pourrez justifier une absence de votre enfant et, surtout, être informé en cas d'absence de votre enfant à un ou plusieurs cours. La liste des professeurs absents est également disponible.

Enfin, par le biais de la messagerie OZE , vous pourrez communiquer avec les professeurs de votre enfant (ex : demande de rendez-vous) ainsi qu'avec l'équipe administrative (ex : la CPE).

**<https://enc.hauts-de-seine.fr>**



## 2• La vie des enfants au collège

### Le carnet de correspondance

Le carnet de correspondance est le « laisser passer » des collégiens, ils doivent toujours l'avoir avec eux, le présenter aux surveillants pour entrer et sortir du collège.

Depuis 2020, le collège a fait le choix du carnet de correspondance numérique sous OZE.

En début d'année, l'élève se voit remettre une pochette avec une carte qui comporte son emploi du temps et sa qualité de demi-pensionnaire ou externe.

Il doit toujours avoir cette pochette sur lui. Elle lui est demandée pour pouvoir entrer dans le collège et elle est indispensable pour pouvoir sortir.

### La journée –type

Votre enfant devra changer de salle à chaque cours. Les enfants ont cours le **mercredi matin** au collège, mais pas le samedi.

Les enfants doivent arriver 5 mn avant le début officiel des cours. Les 6<sup>ème</sup> peuvent poser leurs affaires dans les **casiers**. Les enfants ont 5 mn pour changer de salle entre chaque cours. Il y a une récréation en milieu de matinée et en milieu d'après-midi.

Retards et absences : La présence à tous les cours est obligatoire. En cas de **retard**, l'enfant doit aller directement en classe et les parents doivent justifier ultérieurement son via OZE. Les parents sont prévenus des



absences de leur enfant, en temps réel par OZE. Vous serez aussi informé par SMS.

Les parents doivent prévenir le collège en cas d'**absence** de leur enfant.

### Le déjeuner :

La restauration scolaire est différente selon les collèges de Courbevoie. Pour connaître les spécificités de votre collège (voir chapitre 5)

La carte « qualité de ville » ne sert plus au collège.

Les 6<sup>ème</sup> terminent généralement à 16h30. En cas d'absence d'un professeur en fin de journée, votre enfant sortira plus tôt si vous en donnez l'autorisation en début d'année. En cas de refus de votre part, il ira en permanence.

### ↳ Les activités sportives du midi et du mercredi

L'association sportive UNSS (Union nationale des sports scolaires) organise des activités sur la pause méridienne et le mercredi après-midi.

Les sports proposés changent chaque année en fonction des propositions des professeurs de sport.

Les frais d'inscriptions à l'UNSS peuvent être pris en charge par le Passplus-hauts de seine

Pour plus d'informations sur ce dernier, surfez sur <http://hauts-de-seine.fr/education> et jeunesse/activités sportives/pass+ hauts de seine

Les activités proposées varient d'un collège à l'autre (voir chapitre 5).

### ↳ Le Centre de documentation et d'information (CDI)

Il est dirigé par une documentaliste. Elle accueille un nombre limité d'élèves venant lire ou faire des recherches. Les heures d'ouverture sont précisées à la rentrée.



## 3• Les apprentissages

### L'organisation de la classe

Les classes comptent entre 27 et 30 élèves en moyenne selon le niveau et les années.

Les élèves élisent en début d'année 2 délégués titulaires et 2 suppléants qui seront chargés de représenter l'ensemble des élèves lors du conseil de classe et de faire passer leurs messages.

### Les emplois du temps

Ils sont distribués le jour de la rentrée mais sont susceptibles de changements lors des premières semaines.

Les 6<sup>ème</sup> ont **26 heures** de cours par semaine. Certains cours sont dispensés en demi-groupe.





## **Les nouvelles matières étudiées tout au long du collège**

### **↳ L'informatique,**

Avec la réforme du collège, les compétences numériques sont désormais évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel, commun à l'enseignement scolaire et enseignement supérieur : PIX.

### **↳ ASSR : La sécurité routière**

Elle sera étudiée en 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et débouchera sur l'obtention d'un diplôme nécessaire pour passer le permis de conduire.

### **↳ PSC1 : formation aux premiers secours**

En 5<sup>ème</sup> les élèves suivent une formation aux premiers secours.

### **↳ L'EPS : Education Physique et Sportive**

Les cours d'EPS sont obligatoires sauf contre-indication médicale avec justificatif. Les enfants sont notés autant sur la performance que sur leur implication.

Les enfants doivent penser à apporter leur tenue de sport. Tout oubli sera sanctionné.

Le collège dispose de son propre gymnase. Certaines activités peuvent avoir lieu en dehors du collège en fonction des disponibilités budgétaires supplémentaires allouées par le Conseil Départemental. Les classes de 6<sup>ème</sup> pratiquent la natation à la piscine municipale pendant quelques semaines (prévoir le bonnet de bain).

### **↳ Les langues vivantes**

L'anglais est enseigné en langue vivante 1 en 6<sup>ème</sup>.

En 5<sup>ème</sup>, les élèves peuvent choisir entre l'allemand ou l'espagnol en 2<sup>nde</sup> langue.

Ils peuvent choisir d'étudier le latin dès la 5<sup>ème</sup> et le grec en 3<sup>ème</sup>.



## **Les sorties**

Elles sont organisées à l'initiative des professeurs. La participation des élèves est obligatoire car elles sont intégrées au temps scolaire (ex : visite au Musée du Louvre en rapport avec les programmes de français et d'histoire). Elles sont le plus souvent gratuites.

## **Les voyages**

Les voyages sont organisés à l'initiative des professeurs.

Les voyages sont discutés et adoptés par le Conseil d'administration chaque année et varient d'un collège à l'autre (voir chapitre 5).

En cette période de crise sanitaire, il est peu probable que des voyages soient organisés en 2021-2022.

# **4• Les parents au collège**

## **Les bons conseils de rentrée**

Votre enfant aura besoin de votre aide pour s'organiser à la rentrée : au début, vous pourrez l'aider à sélectionner les bons cahiers pour le lendemain en fonction des matières indiquées par l'emploi du temps, rajouter les affaires de sport, ... sans oublier sa carte de correspondance et ses clés (dont celles de son casier).

En le guidant dans son travail au début de l'année, il apprendra rapidement l'autonomie.

Habituez-le à faire ses devoirs à l'avance pour ne pas se retrouver surchargé si des professeurs donnent du travail du jour au lendemain en plus de celui indiqué à l'avance dans le cahier de texte.

Votre enfant va devenir de plus en plus indépendant et autonome au cours de ses années de collège.



## ↳ Le travail à la maison

Il est essentiel : l'enfant doit travailler avec régularité et ne pas attendre que les interrogations arrivent pour apprendre les leçons. Certains professeurs font aussi des petites interrogations « surprise » pour vérifier que le cours précédent a bien été acquis. Ces interrogations permettent aussi de remonter la moyenne.

Votre enfant devra apprendre à travailler régulièrement et à s'avancer. En fonction de l'autonomie de chaque enfant, les parents devront l'aider à s'organiser dans son travail, au moins en début d'année.

## La liaison Famille-Collège

Le portail OZE est l'outil privilégié de communication avec le collège. Il vous permettra aussi de vous tenir informé des notes, de l'emploi du temps, des absences de votre enfant, des professeurs absents et des dates de réunion.

Lorsque votre enfant est malade, pensez à prévenir l'école dès le matin par téléphone.

## Les réunions

Une réunion est généralement organisée à la rentrée. Une **réunion parents-professeurs** est organisée dans le courant de l'année vous pourrez y rencontrer individuellement certains enseignants de votre enfant. Cette rencontre étant limitée à quelques minutes par élève, vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec l'un des professeurs sur OZE ou via le carnet de correspondance, bien avant si nécessaire.



↳ Le **conseil de classe** : 1 fois par trimestre, les professeurs et les délégués de parents et d'enfants se réunissent sous la présidence du principal ou du principal adjoint.

Son rôle est d'évaluer le travail et les résultats de chaque élève, puis de proposer des décisions d'orientation lors du dernier trimestre. Il valide les appréciations proposées sur le bulletin scolaire de votre enfant.

Le professeur principal donne une appréciation générale de la classe (niveau, discipline, attitude de travail...) puis étudie le cas de chaque enfant. Une récompense est éventuellement proposée (Félicitations ou Compliments si l'enfant a de bons résultats et une attitude positive, Encouragements s'il fait des efforts. Un avertissement peut aussi être donné à l'élève).

Avant le conseil de classe, vous pouvez transmettre au(x) délégué(s) des parents vos questions et vos remarques sur la classe ou sur votre enfant. Elles seront prises en compte le jour du conseil. Un compte-rendu est rédigé par les parents d'élèves délégués à l'issue du conseil afin de vous permettre de comprendre les soucis ou atouts de la classe.

Tout au long de l'année, vous pouvez vous adresser aux délégués des parents (mail ou téléphone) pour toute question. Vous pouvez également transmettre vos coordonnées aux délégués des parents afin qu'ils vous contactent directement.

## **Rôles des parents délégués aux conseils de classe**

Vous pouvez participer aux conseils de classe en tant que **délégué**.

Dans chaque classe, il peut y avoir 2 parents titulaires et 2 parents suppléants. Ils doivent être adhérents à une fédération de parents d'élèves représentée au Conseil d'Administration. Généralement un parent de chaque fédération assiste aux conseils de classes.

Pour être adhérent et délégué, il faut contacter l'une ou l'autre des associations de parents d'élèves dès la rentrée. Si vous ne voulez pas ou



ne pouvez pas être délégué de parents, vous pouvez contacter les parents délégués dont les coordonnées vous seront communiquées par le biais du carnet de correspondance.

En étant délégué des parents, en plus de participer au conseil de classe vous servirez de relais entre les parents de la classe et l'équipe pédagogique. Vous connaîtrez et transmettez aux autres parents les résultats de l'ensemble de la classe. Vous participerez aux réunions de délégués de parents ce qui vous permettra de partager votre expérience et bénéficier de celle des autres parents. Vous serez impliqué dans les réflexions préparatoires au conseil d'administration.

Pour être mieux informé, n'oubliez pas de donner votre adresse mail ou votre numéro de téléphone au parent délégué de la classe de votre enfant. Vous pourrez ainsi recevoir directement un compte-rendu personnalisé du conseil de classe et les rappels des événements importants à ne pas manquer (ex : réunions).

### **Le bulletin scolaire**

Le bulletin est envoyé à votre domicile après chaque conseil de classe ; il contient les moyennes de l'enfant, les moyennes les plus hautes et les plus basses de la classe ainsi que les commentaires des professeurs et la récompense éventuelle accordée. Les avertissements font l'objet d'un courrier qui accompagne le bulletin.

Les originaux des bulletins doivent être conservés pendant toute la scolarité de votre enfant. Ils peuvent être demandés pour l'inscription au lycée. Le collège ne délivre pas de duplicata.

Vous pouvez suivre les notes au quotidien sur OZE. Un mot de passe vous sera remis en début d'année.

Vous pourrez appréhender les particularités de la classe et connaître l'avis global des professeurs à l'aide du compte-rendu du conseil rédigé par les parents délégués.



## **Le Conseil d'administration : les parents élus**

Le Conseil d'administration adopte le budget, le règlement intérieur, la répartition des heures par niveau, dans les limites de contraintes imposées, le projet d'établissement. Il vote les voyages et sorties scolaires ainsi que leur tarif.

Il rassemble le chef d'établissement, son adjoint, la gestionnaire, la CPE, les représentants du Conseil Général, de la commune, des enseignants, des personnels administratifs et de service, des parents et des élèves.

Les parents d'élèves élisent leurs représentants en octobre pour un an. Les prochaines élections auront lieu en **octobre 2020**. Chaque parent dispose d'une voix, quel que soit le nombre de ses enfants scolarisés au collège. **Votre vote est important** pour que les parents puissent avoir une représentativité réelle et reconnue au Conseil d'administration.

Le matériel électoral sera remis à votre enfant (vérifiez le sac de votre enfant !) le plus simple est de **voter par correspondance**

Selon les collèges, l'association de parents PEEP (Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public) est ou non majoritaire. La PEEP assure une parfaite assiduité dans toutes les instances du collège : elle occupe réellement les sièges dont elle dispose à tous les conseils d'administration et à toutes les commissions (conseil de discipline notamment).

La PEEP a des parents délégués dans la plupart des classes.

Les parents élus PEEP sont très présents au collège et interviennent dès que nécessaire auprès du Principal et de son adjoint afin de signaler et de tenter de remédier aux problèmes qui leur ont été signalés par les parents (remplacement d'un professeur absent de façon prolongée, sécurité dans la cour, cantine, incidents devant le collège...).



Au sein de l'association, ils échangent avec les parents des autres collèges de la commune et décident des actions collectives à mener auprès de l'Education Nationale et du Conseil Départemental sur les questions plus générales de l'enseignement dans le secondaire.

## 5• les spécificités du collège Pompidou

Le collège Pompidou est un cas unique dans les hauts de Seine : sa construction a fait l'objet d'un partenariat public – privé.

### **L'enseignement :**

En 6eme, la langue étrangère de base est l'anglais.

Il y a une classe de bilingue Anglais/Allemand.

Il y a une section internationale Allemande et une section internationale Japonaise.

### **La cantine :**

Elle est assurée par un prestataire privé : la société ELIOR. A partir de la rentrée 2021, la préparation se fera sur place.

Les élèves peuvent déjeuner à la cantine 4, 3, 2 ou 1 jour(s)/semaine, le jour est fixe et le choix est définitif, mais il peut être changé à la fin du trimestre pour le trimestre suivant et exceptionnellement en cours d'année auprès de l'intendance. Ce choix sera fait en octobre en fonction de l'emploi du temps de votre enfant. L'inscription se fait en ligne sur internet (<https://passplus.hauts-de-seine.fr/Accueil/>) et seuls les repas des jours inscrits sont facturés à la fin du mois. Le paiement pourra être effectué en ligne, par virement, par chèque. La facturation est mensuelle.



### **Les voyages :**

L'organisation des voyages change chaque année. Elle dépend de la volonté des différents enseignants.

Un échange avec les élèves de Freudenstadt est en général organisé pour les élèves germanistes.

Bien évidemment, dans ce contexte de crise sanitaire, les voyages sont pour l'instant suspendus.

### **L'UNSS :**

A Pompidou, plusieurs sports sont proposés sur le temps du midi et le mercredi après-midi. Les sports sont annoncés en début de chaque année.

### **Les délégués PEEP :**

La PEEP regroupe un grand nombre de parents délégués qui vous représentent déjà dans 75% des classes et peut être plus cette année si vous nous rejoignez !

Au collège, vous pouvez :

- vous présenter sur la liste des parents candidats au conseil d'administration
- vous présenter comme délégué pour la classe de votre enfant
- voter pour élire vos représentants au conseil d'administration





## Les principaux acteurs au collège :

**Principal** : Mme. Bellengier

**Principal Adjoint** : M. Houdet

**Conseillère principale d'éducation (CPE)** : Mme Delnatte

**Gestionnaire** : Mme Bonnet

**Assistante Sociale** : Mme Coudray

**Infirmière** : Mme Tourkine Ivanoff

**Documentaliste** : Mme Deraï

## Numéros et sites utiles :

N° téléphone du collège : 01 47 88 38 76

<http://www.clg-pompidou-courbevoie.ac-versailles.fr/>

Site de la PEEP secondaire de Courbevoie :

<http://courbevoiesecondaire.peep.asso.fr>

Site national de la PEEP : <http://www.peep.asso.fr>

Vous souhaitez rejoindre la PEEP à Pompidou ?

Contactez-nous à l'adresse suivante :

[peep.pompidou.courbevoie@gmail.com](mailto:peep.pompidou.courbevoie@gmail.com)

**La Peep dans tous les établissements secondaires de Courbevoie :**

[peep.secondaire.courbevoie@gmail.com](mailto:peep.secondaire.courbevoie@gmail.com)

La PEEP propose un service d'aide aux apprentissages (PC, tablettes, mobiles) très facile d'utilisation... Un seul compte pour toute la famille à partir de 7,99 €. <http://peep.educlever.com/>